

Réunion 3 avril 2024

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mmes BEAURENAUD, OSBERY, MM. ALDAX, BERNARD, BUCHETON, MAY, NOGUES, PONSONNAILLE

Membre excusé : MM. ATERO (pouvoir F. VALLET), BONDOUX, BEAUVOIS (pouvoir P. PONSONNAILLE), BERFORINI (pouvoir A. ALDAX), CHERASSE, PINGUET (pouvoir B. MAY)

Membres invités présents : MM. LEMERCIER, TREPKA

Membre invité excusé : M. ARCHAMBAULT

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ Comité de Direction du 7 février 2024 paru sur le site internet du District le 20 février 2024 et dans Nièvre Footb@ll n° 629 du 23 février 2024.

→ Bureaux du Comité de Direction des 4, 13 et 20 mars 2024.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. Statistiques licences

Françoise VALLET dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 1^{er} avril 2024 : le District enregistre 6642 licenciés contre 6113 à la même date la saison passée soit une augmentation de 8,65 %.

4.2. Journée des Bénévoles

A l'initiative de la Ligue du Football Amateur 1 260 dirigeants amateurs ont été conviés à la « Journée des Bénévoles 2024 » dont 5 dirigeants nivernais.

- Mme Cindy BOSSUAT, secrétaire du club de MARZY
- Mme Océane BROSSARD, membre de la CDA du District
- M. Bruno DELADREUX, président du club de FOURCHAMBAULT
- M. Hervé BEAUVOIS, président du club de CHAULGNES et membre du Comité de Direction du DNF
- M. Michel PINGUET, dirigeant du club de GARCHIZY et membre du Comité de Direction du DNF

Était aussi convié Alain BIDAULT, invité par la LBFC en tant que Président de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives de la LBFC.

Cet événement est l'occasion de rencontrer et de rendre un hommage appuyé à ces acteurs indispensables du football de masse, à ceux qui font vivre le football dans toute sa dimension, sportive, sociale, citoyenne et éducative.

Un beau programme leur a été proposé tout au long de cette journée à Décines (LYON) :

- Le déjeuner spectacle (*avec entre autres Gaëtan ROUSSEL du groupe de Louise Attaque*)
- Le match amical entre l'équipe de France et l'Allemagne malheureusement perdu 0/2, précédé par un joli feu d'artifices !

de quoi laisser de très bons souvenirs à ces heureux dirigeants !

4.3. Commission Accompagnement des clubs

La Commission Accompagnement des Clubs continue ses visites dans les clubs :

- Vend 05/04 à Montigny (stade) à 19h
- Sam 20/04 à Lormes (salle polyvalente) le matin et à Brassay l'après-midi
- Sam 27/04 à Sauvigny (stade) à 9h
- Sam 27/04 à SLA à 10h45 (stade Magny-Cours)

4.4. Opération minibuts FFF/DNF

La livraison des minibuts a débuté avec quelques semaines d'avance et s'étalera jusqu'à fin avril.

Les fournisseurs prendront contact directement avec les clubs via les coordonnées communiquées par ces derniers lors de la commande.

12 clubs vont bénéficier de cette opération : CLAMECYCOISE A.S., U.S. ST PIERROISE, C.S. DU BAZOIS, COULANGES LES NEVERS, US LORMES, V PREMERY FC, US NEVERS-CHALLUY-SERMOISE, VARZY, MARZY, ST BENIN, A.S SUD NIVERNAISE 58, AS CHARRIN.

La participation de chaque instance sera prélevée par la Direction Financière de la FFF directement sur le compte du District le 15 avril 2024

5. POINT FINANCIER

5.1 District

La Trésorière, Sylvie OSBERY, établit un rapide point financier au 29 mars 2024 et indique que le résultat est pratiquement identique à celui de la saison passée.

5.2 Clubs

Elle indique qu'une dizaine de clubs n'ont toujours pas réglé leur relevé et qu'elle va procéder à des relances. Pour certains, des échéanciers ont été mis en place. Le prochain relevé est prévu fin avril et payable fin mai.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1 Au niveau Seniors

Bernard MAY annonce qu'à ce jour, 17 rencontres seniors non jouées sont repositionnées au mois de mai. Pour le critérium féminin, 20 rencontres sont en retard et sont toutes repositionnées.

Il propose une modification au calendrier :

Avec la mise en place de la nouvelle réforme des championnats au terme de la présente saison, les clubs nivernais évoluant au niveau régional et national sont appelés à vivre une fin d'exercice importante pour leur avenir.

Aussi, afin de libérer les clubs concernés de certaines contraintes liées à la coupe et de les pénaliser avant les deux dernières journées de championnat, la commission propose de reporter les demi-finales de la coupe du Conseil Départemental du dimanche 19 mai 2024 au dimanche 9 juin 2024.

La date du 19 mai permettra aussi une éventuelle et ultime mise à jour des championnats avant les deux dernières journées.

Après échanges, les membres présents valident à la majorité cette proposition et donne la possibilité à la Commission des Compétitions Seniors d'adapter le calendrier selon la situation des matchs.

6.2 Au niveau Jeunes

Alain BUCHETON indique que 12 matchs de championnats jeunes sont non joués à ce jour, 10 sont repositionnés.

Il annonce que le prochain tirage des coupes Jeunes se déroulera lors de la Finale Départementale du Festival U13 Pitch à Cosne/Loire le 6 avril prochain.

Sont concernées par ce tirage, les Coupes U18 Principale (1/2F), U18 Consolante (1/4F et 1/2F), U15 Principale (1/2F) et U15 Consolante (1/4F et 1/2F).

7. FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Bernard MAY rappelle que les finales des Coupes Départementales auront lieu les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024. Il présente l'organisation définitive des finales de Coupes.



Samedi 15 Juin 2024 A NEVERS Senets

Finale	Début	Fin	Amplitude
Vétérans	09:30	11:45	02:15
Consolante U15*	12:00	14:00	02:00
Amitié*	14:15	16:30	02:15
Principale U18	17:00	19:30	02:30
Conseil Dép.	20:00	23:00	03:00

(Vin d'honneur 19:00)



Dimanche 16 Juin 2024 à LA MACHINE

Finale	Début	Fin	Amplitude
Consolante U18	09:30	11:45	02:15
Principale U15*	12:15	14:30	02:15
Féminines*	15:00	17:00	02:00
District/SportComm	17:30	20:00	02:30

(Vin d'honneur prévu à la fin de la Finale de la Coupe du District Sport Comm)

En cas de fortes chaleurs : Plan B (week-end suivant à Nevers).

* Consolante et Principale U 15 + Féminine + Amitié

8. PRESENTATION DE LA JOURNEE DU FESTIPOUSS DU 18 MAI 2024

Nicolas présente, à l'aide d'un diaporama, l'opération « FestiPouss » qui se déroulera cette année le 18 mai 2024 sur les installations du club de Pougues les Eaux.

Cette journée de sensibilisation et d'animation sur le thème des Jeux Olympiques est dédiée aux enfants U10 et U11 et ouverte aux non-licencié(e)s.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Françoise VALLET** expose les différents courriers reçus

1) **Courrier AE2F** :

-qui rappelle l'obligation de mettre en place un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) obligatoire dès le premier salarié à rédiger au plus tôt.

- qui conseille également de rédiger un règlement intérieur social, même si en raison du seuil inférieur à 50 salariés celui-ci n'est pas obligatoire : il est important de se poser la question d'une mise en place nécessaire afin d'en formaliser les sanctions disciplinaires, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité en lien avec le DUERP.

- Les règles générales et permanentes relatives à la discipline.
- Les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Elle détermine également dans le respect des principes définis aux articles L. 1331-1 et suivants du Code du travail, la nature et l'échelle des sanctions qui pourront être appliquées en cas de manquement aux règles susvisées et énonce les dispositions relatives aux droits de la défense qui devront accompagner la mise en œuvre de telles sanctions.

Champ d'application

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des salariés de la District ou Ligue, qu'ils soient employés à durée indéterminée ou déterminée. Elles s'appliquent également à toute personne présente dans l'association (même non salarié de celle-ci). En effet, les élus, les bénévoles, les stagiaires, les travailleurs temporaires ou mis à disposition par des tiers, et les salariés des entreprises extérieures travaillant dans les locaux de l'association doivent respecter les règles générales et permanentes relatives à la discipline, ainsi que les mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur, dès lors qu'elles peuvent les concerner.

2) de M. Guy LAVALETTE qui informe de sa démission du DNF au 30 juin 2024 au niveau de la commission FAFA et de référent.

Le Comité de Direction prend acte de ce courrier. La présidente regrette son départ et le remercie très sincèrement pour son investissement au service du football nivernais depuis de nombreuses années.

3) du président de Narcy M. SIAMER qui informe de sa démission. La présidente le remercie très sincèrement pour son investissement au service du club de Narcy.

3) de M. SAULIN président de l'UNAF 58 au sujet du match St Eloi 2 / Cossaye 2 du 17/03/24.

Le Comité de Direction regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à sa demande étant donné que le dossier est soumis à l'Instruction et qu'il n'appartient donc pas au District de se positionner.

La Présidente indique qu'à ce jour, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales n'a pas assez de membres pour siéger et qu'il faut donc la compléter. Des personnes seront contactées rapidement.

➔ **Laurent BERNARD** fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu vendredi au Collège des Courlis pour l'organisation de la section des Courlis la saison prochaine.

Ont participé

- pour le Collège M. CHERITEL, Principal, M. BARDEAU, Principal adjoint et Mme RUSSO, professeur EPS référente de la section.

- Pour le club Support (RCNCS) : MM. NOUVIAN, Président, DE JESUS, secrétaire et Alexis AUDEBERT, éducateur

- Pour le DNF, Françoise VALLET, Laurent BERNARD, Sébastien LEMERCIER et Anthony ARCHAMBAULT.

Le club de RC Nevers Challuy Sermoise aura en charge la section des 6^{ème} /5^{ème} et le District la section des 4^{ème} /3^{ème}. La Présidente souligne la bonne « osmose » entre les 3 parties, collège/club/district.

Sébastien LEMERCIER rappelle que le concours d'entrée a eu lieu ce jour et que sur 14 candidats, 10 ont été retenus pour intégrer la section l'année prochaine.

➔ **Alain BUCHETON** rappelle que la Finale Départementale du Festival U13 Pitch aura lieu ce samedi 6 avril 2024 à Cosne/Loire et regroupera 22 équipes (8 équipes Coupe Principale, 8 équipes Coupe Consolante et 6

équipes féminines). 2 équipes de la Coupe Principale se qualifieront pour la Finale Régionale fixée le samedi 4 mai 2024 à Dijon.

➔ **Sébastien LEMERCIER** établit un rapide point sur les actions PPF en cours, la Tek Foot Cup et les Interdistricts organisés cette année à Guéret en Creuse le jeudi 9 mai 2024.

➔ **Nicolas TREPKA** indique :

- Que les cycles foot dans les écoles primaires se terminent pour certains (Cosne Notre Dame, Rouy), que d'autres commencent (Vareannes-Vauzelles St Just et St Honoré), qu'il a participé au jury départemental du foot en milieu scolaire : 5 écoles ont renvoyé leurs productions, Lormes retenu pour son dessin et Rouy pour sa vidéo.
- Que les plateaux 2^{ème} phase ont repris mais que beaucoup de feuilles plateaux ne sont pas insérées sur l'application FAL. Une relance a été faite auprès des clubs. La Présidente rappelle qu'il est primordial de licencier les jeunes d'où l'importance du contrôle des feuilles de plateaux.
- Qu'il a terminé et envoyé son dossier « VAE » et qu'il est maintenant en attente de la visioconférence organisée par le jury.
- Que la remise du Label au club du Snid est prévue le dimanche 26 mai 2024 à 14h. Il remercie les membres du Comité de Direction qui l'ont accompagné lors des visites d'évaluation et précise que 4 clubs labellisés seront à valider lors du prochain CD.

➔ **Patricia BEAURENAUD** rappelle les dates de retour des dossiers Toutes Foot le 15 mai, PEF le 20 mai et Club Lieu de Vie le 24 mai.

Agenda :

Bureau : lundi 6 mai 2024 à 17h30

Comités de Direction :

- Mardi 21 mai 2024 à 17h45
- Mercredi 12 juin 2024 à 17h30

Pour clôturer cette séance, la Présidente remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 21h00.

La Présidente : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.